

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1169^e séance, tenue le mardi 12 novembre 2024, à 14 heures, à salle
M-415 du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents, des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : Geneviève Saumier, Carmela Cucuzzella, Hugo Ciaburro, Simon De Denus, Nathalie Fernando, Ahlem Ammar, David Francoz, Michel Janosz, Carl-Ardy Dubois ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Sophie Parent, David Lewis, Jesús Vázquez-Abad ; les membres diplômés : Pascale Sirard, Benoît Lessard ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust, Martin Guimond ; les étudiantes, les étudiants : Ness Teboul, Isabelle Ouellette, Justine Wu, Enrique Colindres ; les observatrices, les observateurs : Pierrette Gaudreau, Alain Borsi (en l'absence de Stéphanie Gagnon)

Invitations : pour la délibération CE-1169-7.1, de la Faculté des arts et des sciences : Annie Angers, directrice, et Dan Nguyen, conseiller spécialisé aux programmes d'études, du Département de sciences biologiques ; pour la délibération CE-1169-7.2, de la Faculté de l'éducation permanente : Jean-Pierre Marquis, vice-doyen aux études et secrétaire de faculté ; pour la délibération CE-1169-8.2, de la Faculté de l'aménagement : Philippe Gauthier, vice-doyen aux études et secrétaire de faculté ; pour la délibération CE-1169-8.5, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Jean-François Bouchard, Sylvie Dubois ; la représentante et le représentant de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure, François Guibault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Marie-Alice Belle, Françoise Guay ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Bérengère Houzé ; les observatrices, les observateurs : Annik Gélinau, Nicole Languerand, Stéphanie Gagnon, Michèle Glémaud

PRÉSIDENTE : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Danielle Salvail

Composition de la Commission des études : la présidente souhaite la bienvenue à Benoît Lessard, directeur général du Collège Montmorency, nommé membre diplômé.

CE-1169-1 ORDRE DU JOUR

La Commission est informée que l'étude des sujets inscrits aux points 8.1 et 8.4 est reportée à la prochaine séance. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1168^e séance tenue le 15 octobre 2024
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Sous-commission de la recherche
 - Recommandation de la Sous-commission relative à la modification de la Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche et en enseignement (60.3)
6. Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes
 - Mise à jour de la Politique concernant la reconnaissance des acquis expérientiels (30.13)

7. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 7.1 Faculté des arts et des sciences – Département de sciences biologiques
 - Modification aux programmes de Baccalauréat (1-235-1-0), de Majeure (1-235-2-0) et de Mineure (1-235-4-0) en sciences biologiques
 - 7.2 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat de relations publiques (1-400-5-0)
8. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
 - 8.1 Faculté de médecine
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'agrément des programmes de physiothérapie
 - 8.2 Faculté de l'aménagement
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes d'architecture de paysage
 - 8.3 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des microprogrammes de deuxième cycle en sociologie et démographie [Statistiques sociales (2-194-6-0); Méthodologies d'analyse sociologique (2-255-6-0)]
 - 8.4 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de physique
 - 8.5 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle en informatique
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance régulière
11. Clôture de la séance

CE-1169-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1168^e SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1168^e séance, tenue le 15 octobre 2024, tel que présenté.

CE-1169-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1168^e séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1169-4 INFORMATION ET QUESTIONS

Rappelant une question présentée lors de la dernière séance, sur les mesures envisagées par les deux ordres de gouvernement sur les seuils d'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux (CE-1168-4.4), la présidente, Pascale Lefrançois, mentionne qu'aucune information sur des contingents n'a été transmise à ce jour aux universités. Des démarches sont menées par les recteurs en commission parlementaire. L'Université poursuit son offre d'admission pour le trimestre d'automne 2025.

CE-1169-5 Sous-commission de la recherche

- Recommandation de la Sous-commission relative à la modification de la Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche et en enseignement (60.3)

2024-A0033-1169-202, 202.1, 202.2, 202.3

La présidente donne la parole à la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent, présidente de la Sous-commission de la recherche, pour la présentation de la recommandation de la Sous-commission relative à la modification de la Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche et en enseignement (60.3). Le document 2024-A0033-1169-202 présente le sommaire décisionnel ; le document 2024-A0033-1169-202.1 présente le texte modifié de la Politique ; le document 2024-A0033-1169-202.2 présente l'extrait du procès-verbal de la 0017^e séance de la Sous-commission et sa recommandation ; le document 2024-A0033-1169-202.3 correspond aux diapositives de présentation, projetées en partage d'écran.

La Commission est invitée à se prononcer sur le projet de modification de la Politique, aux fins de sa recommandation d'adoption par le Conseil de l'Université.

Reportant aux documents mentionnés, la présentation décrit l'évolution des contextes de recherche et de l'utilisation des animaux, ainsi que l'évolution des structures de gouvernance concernées ; les principes énoncés en la matière par le Conseil canadien de protection des animaux–CCPA, mettant le bien-être des animaux (plutôt que leur « utilisation ») au cœur de ces activités ; l'harmonisation nécessaire avec le cadre normatif interne et avec les autres politiques institutionnelles, dont la Politique sur la conduite responsable en recherche (60.16), et la Politique sur la recherche avec des êtres humains (60.1) ; les recommandations de la Commission des études sur l'utilisation des animaux à des fins d'enseignement (CE-1155-7, 2023-05-16). Ces éléments expliquent le degré important d'actualisation apporté au texte de la Politique, ainsi que la modification de son intitulé pour *Politique sur les soins et les activités scientifiques et pédagogiques avec les animaux*. Également, les composantes de la politique actuelle portant sur la mécanique d'application sont retirées de ce qui en sera la nouvelle version, et seront intégrées dans les Directives d'application qui seront préparées par le Comité institutionnel d'intégration de protection des animaux–CIIPA. Ce comité précisera aussi les procédures institutionnelles afférentes, alors que les procédures locales normalisées et de fonctionnement (PNF) seront définies et supervisées par les comités de protection des animaux–CPA (Comité de déontologie de l'expérimentation sur les animaux–CDEA [campus de Montréal] ; Comité d'éthique de l'utilisation des animaux–CÉUA [campus de Saint-Hyacinthe]), et par le Bureau de la conduite responsable en recherche–BCRR. La nouvelle politique précise les rôles et responsabilités des différents organismes et instances, et prévoit son application selon un processus collaboratif et consultatif. Le projet de modification de la Politique 60.3 a été discuté au Comité consultatif sur la conduite responsable en recherche, et a été révisé par la Division de la conformité et de la gestion des risques du Secrétariat général. Terminant sa présentation, la vice-rectrice adjointe souligne l'apport important de la regrettée Pascale Ouellet en sa qualité d'adjointe au Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation.

En réponse à des questions présentées, les précisions suivantes sont apportées. La Politique n'inclut pas les établissements affiliés, lesquels disposent de leurs propres politiques, eu égard à leurs responsabilités, et établies en fonction des exigences du conseil canadien d'accréditation des animaleries ; bien qu'harmonisées, les politiques de l'Université et des établissements affiliés restent distinctes. Sur les valeurs et principes de la Politique, des valeurs essentielles ont été identifiées autour de la promotion du bien-être animal, à partir desquelles des principes ont été identifiés pour guider les différentes actions (activité avec les animaux ; gouvernance et évaluation des comités de mérite et des CPA),

d'où la distinction des valeurs et des principes dans le texte remanié de la Politique. Les éléments de mise en pratique (identification de méthodes alternatives, modalités de sensibilisation et de promotion de pratiques, etc.) seront traités dans un document de directives d'application, afin d'éviter une mise à jour trop fréquente de la Politique au gré de l'évolution des pratiques et techniques. Sur les modalités de formation, un rôle est déjà assuré par le BCRR (article 7.6) ; un tel rôle est aussi attribué au VRAEE (article 7.4).

Sur la possibilité d'ajouter des éléments relatifs à la responsabilité de la formation des usagers, il est mentionné qu'une vérification préalable devra être effectuée ; cette responsabilité ne figure pas dans la politique actuelle, mais, étant inscrite au paragraphe 5.6 du cadre normatif du CCPA, elle se trouve couverte par les procédures prévues par les comités de protection des animaux.

Une correction sera apportée au Préambule (retrait du mot « encadrant » dans la mention du nouvel intitulé de la Politique). Après discussion, on convient de retirer la mention « et non un droit » au deuxième alinéa de l'article 6.1 (afin d'éviter une confusion de sens). Le projet de modification sera amendé en conséquence.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études recommande au Conseil de l'Université l'adoption du projet de révision de la Politique 60.3 présentement intitulée Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche et enseignement, conformément au document 2024-A0033-1169-202.1 amendé.

CE-1169-6 Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études
- Mise à jour de la Politique concernant la reconnaissance des acquis
expérientiels (30.13)

2024-A0033-1169-209, 209.1, 209.2

La présidente donne la parole au la vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Michel Torres, pour la présentation de la proposition de modification à la Politique concernant la reconnaissance des acquis expérientiels (30.13), et de modification afférente aux Processus, rôle et responsabilités en matière de reconnaissance des acquis expérientiels (30.13.1). Le document 2024-A0033-1169-209 présente le sommaire décisionnel ; le document 2024-A0033-1169-209.1 présente les propositions de modification à la politique 30.13 ; le document 2024-A0033-1169-209.2 présente les propositions de modification aux processus, rôles et responsabilités (30.13.1). Reportant à ces documents, la présentation souligne la pertinence d'une mise à jour de la politique, entrée en vigueur en 2019, afin d'assurer l'optimisation du fonctionnement et du développement des processus en matière de reconnaissance des acquis expérientiels (RAE). Les ajustements proposés portent principalement sur le processus de RAE (article 1.5), sur le mandat et la composition du comité institutionnel (article 5.1), et sur le processus de révision et les rôles et responsabilités des parties prenantes (30.13.1). La proposition de mise à jour a fait l'objet de consultations auprès des parties prenantes (facultés, BR, VRAEE) ainsi que du comité institutionnel de la RAE.

On souligne l'adéquation de la mise à jour proposée. Des précisions sont apportées sur les modalités de l'article 1.5. Après discussion, il est proposé d'ajouter « déterminés par les facultés » après « dans certains cas », afin d'encadrer l'application des

demandes d'exemption de cours par voie de RAE. Des précisions seront ajoutées à l'article 5.1, aux alinéas concernant le rôle du Bureau du registraire et du service responsable de la reconnaissance des acquis expérientiels au Bureau du registraire (agissant en collaboration avec les facultés).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications proposées par le VRAEE à la Politique concernant la reconnaissance des acquis expérientiels (30.13) et aux Processus, rôle et responsabilités en matière de reconnaissance des acquis expérientiels (30.13.1), conformément aux documents 2024-A0033-1169-209.1 amendé et 2024-A0033-1169-209.2 amendé.

CE-1169-7 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 et 7.2.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente le projet inscrit au point 7.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Annie Angers, directrice, et Dan Nguyen, conseiller spécialisé aux programmes d'études, du Département de sciences biologiques.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, Michel Janosz, présente le projet inscrit au point 7.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Jean-Pierre Marquis, vice-doyen aux études et secrétaire de faculté.

CE-1169-7.1 Faculté des arts et des sciences – Département de sciences biologiques - Modification aux programmes de Baccalauréat (1-235-1-0), de Majeure (1-235-2-0) et de Mineure (1-235-4-0) en sciences biologiques 2024-A0033-1169-197, 197.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sciences biologiques donne suite aux recommandations issues du processus institutionnel d'évaluation des programmes, et donne lieu à des réaménagements importants. Les orientations du programme passent de trois à quatre, par la création des orientations Biologie intégrative animale (segment 83) et Biologie intégrative végétale (segment 84), remplaçant l'orientation Physiologie animale (segment 95), abolie. La création des deux nouvelles orientations permettra d'offrir une formation complète en biologie, moins limitée aux aspects organismiques de la discipline, et reflétant l'interdépendance des phénomènes biologiques à toutes les échelles, par laquelle les approches transversales restent à privilégier dans une vision moderne de la biologie. Un nouveau bloc de cours à option intitulé Connaissances en biologie quantitative est créé pour chacune des quatre orientations (blocs 82D, 83F, 84F, 94E), permettant de couvrir des contenus utiles aux pratiques actuelles en biologie, nécessitant de recourir à des méthodes de modélisation ou de simulation. Les stages en milieu de travail et de recherche seront dorénavant accessibles dans toutes les orientations (introduction du bloc 01S dans le tronc commun). Le bloc de cours réservé au cheminement *Honor*, auparavant présent dans chacune des orientations, est déplacé dans le tronc commun (bloc 01V). La modification aux cours propose la création de deux nouveaux cours (BIO 2102–*Biologie moléculaire : fondements et pratique*, et BIO 3207–*Génétique quantitative*), et l'ajout de cours, provenant d'autres départements de la Faculté des arts et des sciences ou d'autres facultés, à des blocs de cours à option.

Des ajustements sont apportés aux dispositions réglementaires propres aux programmes, dont les modalités relatives aux prescriptions d'inscription (article 6.4) et à la reprise de cours (articles 13.2 et 13.4). Les modalités ajoutées à l'article 6.4 visent à corriger des situations observées, et ayant donné lieu à des retards à la diplomation. Par les modalités proposées, exigeant que les cours obligatoires et préalables soient suivis en première année, le Département a souhaité diminuer les écueils en fin de parcours tout en priorisant l'acquisition de connaissances de bases en biologie, essentielles à la réussite de la deuxième et de la troisième années du baccalauréat. À la suite de la présentation du projet à la Sous-commission du premier cycle, la proposition de modification à l'article 6.4 a été reformulée, répondant aux préoccupations de la Sous-commission.

Des modifications de concordance découlant de la modification au programme de Baccalauréat sont apportées aux programmes de Majeure et de Mineure. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2024-A0033-1169-197.

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, souligne la qualité du projet présenté, la modification proposée répondant adéquatement à toutes les recommandations formulées dans le cadre du processus d'évaluation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en sciences biologiques (1-235-1-0) –comportant : l'abolition de l'orientation Physiologie animale (segment 95) ; la création des orientations Biologie intégrative animale (segment 83) et Biologie intégrative végétale (segment 84) ; la modification à l'intitulé de l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire (segment 92), devenant l'orientation Biologie moléculaire, cellulaire et génétique (segment 82)–, et la modification aux programmes de Majeure (1 235-2-0) et de Mineure (1-235-2-0) en sciences biologiques, au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2024-A0033-1169-197.

CE-1169-7.2 Faculté de l'éducation permanente
- Modification au programme de Certificat de relations publiques
(1-400-5-0)

2024-A0033-1169-203, 203.1

La modification au programme de Certificat de relations publiques répond aux recommandations issues du processus institutionnel d'évaluation des programmes ; sa préparation a donné lieu à de nombreuses consultations dans le cadre des travaux du conseil de programme. Cherchant à définir, pour le programme, une identité propre et distinctive de la compétition, le projet propose des réaménagements à la structure et aux cours, dans une perspective de mise à jour et d'actualisation. Afin de souligner l'appartenance du programme au monde des communications, il est proposé d'en modifier le titre pour celui de *Certificat en communication et relations publiques*. L'objectif général du programme est articulé selon la fonction de gestion organisationnelle de la communication et des relations publiques, laquelle est mise en relation avec le rôle civique et public des différents types d'organisations dans le contexte d'un environnement social partagé. Dans cette perspective, les objectifs spécifiques

présentent des composantes liées à une approche et à des pratiques éthiques, à des enjeux de responsabilité sociale (équité, diversité, inclusion, environnement, décolonisation/réconciliation), au soutien des actions par des données probantes, à l'interprétation des écosystèmes politique, économique et social en vue d'une communication efficace, et à des aptitudes en évaluation, élaboration et mise en œuvre d'activités et de programmes de relations publiques. La structure du programme comportera trois blocs de cours (au lieu de quatre dans la version actuelle), permettant de rationaliser l'offre de cours, à des fins de flexibilité et d'accessibilité. Le nombre de crédits de cours obligatoires est augmenté à 18 crédits. La mise à jour des cours en fonction des objectifs redéfinis donne lieu à des déplacements, ajouts ou retraits de cours, et à des ajustements à des titres ou descriptions de cours. Trois cours de sigle REP sont abolis. Un nouveau cours à option est créé (REP 2600–*Premiers peuples et communication*). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reportée au document 2024-A0033-1169-203.

Une précision porte sur les cohortes, comportant actuellement de vingt à trente étudiantes et étudiants.

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, félicite la Faculté pour la qualité de la refonte proposée, répondant adéquatement aux recommandations du processus d'évaluation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat de relations publiques (1 400 5-0) –comportant la modification de l'intitulé du programme pour Certificat en communication et relations publiques–, à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2024-A0033-1169-203.

CE-1169-8 Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action facultaires

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, fait une présentation générale des sujets inscrits aux points 8.2, 8.3 et 8.5.

La doyenne de la Faculté de l'aménagement, Carmela Cucuzzella, présente le plan d'action inscrit au point 8.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Philippe Gauthier, vice-doyen aux études et secrétaire de faculté.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente le plan d'action inscrit au point 8.3.

Pour la présentation du plan d'action inscrit au point 8.5, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences, Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite.

CE-1169-8.1 Faculté de médecine

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'agrément des programmes de physiothérapie

2024-A0033-1169-204, 204.1

L'étude de ce point est reportée à la prochaine séance.

CE-1169-8.2 Faculté de l'aménagement

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes d'architecture de paysage

2024-A0033-1169-205, 205.1

Le plan d'action relatif aux programmes d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement porte sur les programmes de Baccalauréat en architecture de paysage (1-020-1-0) et de Mineure en design des jardins (1-021-4-0). Les points forts identifiés dans le cadre du processus d'évaluation ont noté la pertinence du baccalauréat au regard des besoins du milieu et le haut taux de placement des diplômées et des diplômés ; la stabilité des données d'admission ; une structure de programme favorisant les apprentissages, combinée à la qualité de l'enseignement ; la collaboration et les partenariats avec les milieux professionnels (partenariat avec les Jardins de Métis ; programme de mentorat par les pairs). Les actions définies en regard des recommandations ont été articulées en fonction de six objectifs, dont : l'ouverture des programmes à des expériences internationales variées ; une meilleure précision du rôle du baccalauréat dans la professionnalisation des architectes de paysage ; la définition de modalités assurant un recrutement suffisant et de qualité ; l'adéquation du programme de baccalauréat avec les aspirations et capacités des candidatures ; la participation du corps professoral comme garantie de qualité du programme ; l'accès à des stages en milieu de pratique ; l'identification de personnes-ressources pouvant contribuer au soutien étudiant. Des enjeux portent sur les possibilités d'augmentation des effectifs dans un contexte de limitation des espaces, et sur la sensibilisation de la poursuite des études aux cycles supérieurs et la formation à la recherche. La présentation reporte au document 2024-A0033-1169-205 ; le document 2024-A0033-1169-205.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de l'aménagement, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes d'architecture de paysage, conformément au document 2024-A0033-1169-205.

CE-1169-8.3 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des microprogrammes de deuxième cycle en sociologie et démographie [Statistiques sociales (2-194-6-0) ; Méthodologies d'analyse sociologique (2-255-6-0)]

2024-A0033-1169-206, 206.1

Le plan d'action relatif aux programmes de deuxième cycle en sociologie et démographie (Statistiques sociales [2-194-6-0] et Méthodologies d'analyse sociologique [2-255-6-0]) rappelle les points forts identifiés dans le cadre du processus d'évaluation, dont : la pertinence de ces programmes en regard des besoins du marché et des besoins de perfectionnement professionnel ; la diversité des effectifs étudiants et l'attractivité des programmes à l'international ; la qualité de l'enseignement et du soutien pédagogique. Les actions définies en regard des recommandations ont été articulées en fonction de cinq objectifs, dont : la révision des programmes en fonction, entre autres, d'objectifs professionnalisants et d'actualisation des thématiques et des savoirs essentiels ; l'accentuation de la visibilité des programmes et des modalités de recrutement ; la mise en place de mécanismes d'amélioration des connaissances (questionnaires d'entrée et de

sortie) ; l'amélioration des modalités d'information sur les programmes (prérequis de cours ; parcours de formation). Une attention portera sur l'évolution des clientèles étudiantes et sur l'accessibilité aux études supérieures. La présentation reportée au document 2024-A0033-1169-206 ; le document 2024-A0033-1169-206.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des microprogrammes de deuxième cycle en sociologie et démographie [Statistiques sociales (2-194-6-0) ; Méthodologies d'analyse sociologique (2-255-6-0)], conformément au document 2024-A0033-1169-206.

CE-1169-8.4 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de physique

2024-A0033-1169-207,207.1

L'étude de ce point est reportée à la prochaine séance.

CE-1169-8.5 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle en informatique

2024-A0033-1169-208,208.1

Le plan d'action relatif aux programmes de premier cycle en informatique (incluant les programmes de Baccalauréat [1-175-1-0], de Majeure [1-175-2-0] et de Mineure [1-175-4-0] en informatique, de Baccalauréat en mathématiques et informatique [1-191-1-0], un programme de certificat appliqué et cinq microprogrammes de premier cycle) rappelle les points forts identifiés dans le cadre du processus d'évaluation, dont : la formation suivant les exigences des organismes Association for computing machinery (ACM) et Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE) ; l'accroissement des demandes d'admission et des effectifs étudiants ; la qualité de l'enseignement et le taux de satisfaction en regard des formations ; la qualité des ressources documentaires ; la renommée du corps professoral ; la disponibilité de services de tutorat ; l'éventail des débouchés offerts par le marché de l'emploi. Les actions définies en regard des recommandations ont été articulées en fonction de trois objectifs, dont : l'amélioration des taux de réussite et de rétention ; la révision du programme de baccalauréat selon des objectifs et contenus répondant aux besoins actuels et futurs en informatique ; l'admissibilité de candidatures internationales à certains des microprogrammes. D'autres enjeux ont indiqué des démarches liées à l'élaboration d'un plan de recrutement professoral, à l'utilisation d'agents d'intelligence artificielle dans les évaluations, et à la poursuite d'une réflexion sur l'enseignement des cours en mathématiques et l'effet des pratiques pédagogiques sur les taux d'échec observés dans l'ensemble des programmes comportant ces cours. La présentation reportée au document 2024-A0033-1169-208 ; le document 2024-A0033-1169-208.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission des programmes.

La Commission félicite la Faculté pour le plan d'action défini, lequel représente un chantier ambitieux.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle en informatique, conformément au document 2024-A0033-1169-208.

CE-1169-9 Affaires diverses

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1169-10 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 10 décembre 2024, à 14 heures.

CE-1169-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 45.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 10 décembre 2024 – délibération CE-1170-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot